Section thématique

Consentement, Collaboration et Traité : Vers une Praxis Anticoloniale des Rapports de Recherche entre Autochtones et Colonisateurs

Brian Noble *Dalhousie University*

Introduction

Les auteurs de cette section thématique d'*Anthropologica* explorent les contours de praxis de recherche des anthropologues et autres chercheurs engagés dans la lutte anticoloniale et décoloniale des rapports entre colonisateurs et Autochtones[1]. Ces articles sont mus par trois axes de recherche complexes et rendus de plus en plus explicites lorsqu'il est question de ces rencontres : premièrement, l'idée d'obtenir le *consentement* des Peuples Autochtones qui sont approchés en tant que *Peuples*; ensuite, de promouvoir des relations de recherches *collaboratives* respectueuses en tant que *personnes* ; et enfin, de prendre au sérieux les idées et pratiques fondamentales de *traité* comme guide pour agir ensemble, de manière respectable, en tant que *chercheurs, personnes et peuples*. Les recherches ici présentées exposent nos visions et savoirs empiriques partagés au sujet des relations entre colonisateurs et Autochtones, rapports qui sont toujours hantés par le double problème de dépossession coloniale / imposition coloniale ainsi que les mouvements croissants d'action décoloniale et la création d'alliances entre Autochtones et colonisateurs – *Idle no More* étant un exemple majeur d'une telle orientation[2].

Ces articles démontrent comment les trois modes d'engagement – consentement, collaboration et traité – s'entrecroisent dans la pensée, la praxis et les échanges vécus entre Autochtones et colonisateurs. En plus d'être stimulés par les questions que posent ces pratiques, nous examinons comment elles nous forcent à prendre position – en tant que chercheurs et personnes, que nous soyons colonisateurs ou Autochtones – par rapport aux faits découlant du milieu politique actuel et de leurs antécédents historiques. Les articles qui sont rédigés par Emma Feltes, Josh Smith et Brian Noble partent de perspectives d'anthropologues-colonisateurs canadiens, alors que celui de Sherry Pictou, Mi'kmaq de L'sitkuk, d'une perspective autochtone de provenance académique.

Dans cette introduction, je vais situer ces quatre articles en relation à un certain contexte de recherche et de pensée qui a été initié par le défi majeur lancé par Michael Asch en 2001, anthropologue qui participe d'ailleurs à cette série par un commentaire conclusif éloquent. Je vais également présenter les articles en tenant compte de l'émergence de ce que je nomme *l'éthos collaboratif* de la recherche anthropologique, expliquant comment cette orientation incite des pratiques de consentement et de traité.

Tel qu'il apparaîtra, nous partageons un intérêt commun pour sonder les possibilités de ce que veut dire vivre, agir et entreprendre des recherches ensemble comme des « gens qui respectent les traités », mais à la fois, comme le rappelle avec prudence et à juste titre Sherry Pictou dans sa contribution, nous soulignons la nécessité de se méfier et de différencier un tel intérêt des négociations de traités formels contemporains, qui subordonnent l'autonomie, l'autorité et les terres des Peuples Autochtones aux pouvoirs économiques et politiques de l'État souverain (Coulthard 2014; voir Scott 2011). Les idées et praxis alternatives de traités présentés dans ces articles se basent sur des antécédents historiques et des relations vécues entre Peuples Autochtones et société coloniale, ainsi que sur la participation directe des auteurs comme chercheurs engagés dans la décolonisation.

« Trouver une place où se tenir debout »

Notre point de départ commun est le défi posé par Michael Asch lors de la conférence Weaver-Tremblay en 2001, lorsqu'il a soulevé la question morale et éthique de « trouver une place où se tenir debout » au sein du milieu complexe de conflit politique entre colonisateurs et Autochtones, particulièrement au Canada (Asch 2001). Ce défi a longtemps été soutenu par Asch lui-même, puisque dès le commencement de sa carrière, et ce, 30 ans avant de recevoir le prix Weaver-Tremblay, il a entrepris des recherches collaboratives étroites et respectueuses avec les Dene. Asch a donc entamé ce combat dans les années 1970 et 1980, lorsqu'il a été invité par les Dene à utiliser son expérience anthropologique pour que leurs traités historiques soient reconnus et les principes de partage des terres respectés devant l'enjeu de construction massive d'un oléoduc aux rives du bassin du fleuve McKenzie. L'idée même de « trouver une place où se tenir debout » en tant qu'anthropologue dans les rapports entre la Couronne et les Dene a impliqué, pour Asch, de considérer les trois pratiques ici en question : le consentement, la collaboration et l'accord. Cette expérience lui a également permis de réfléchir en profondeur sur les histoires intellectuelles de l'anthropologie dans les milieux coloniaux, qui ont tour à tour mis au premier plan ou perdu de vue leur engagement colonial et décolonial.

Chaque auteur participant à cette section thématique fournit des réponses directes ou indirectes à l'appel de Asch (2001:206) qui incite à prendre position face au colonialisme : « nous ne devons pas garder le silence et nous tenir à l'écart. Nous pouvons trouver une place où nous tenir debout ». Tel que Asch l'a souligné à l'époque, et tel qu'il le développe davantage dans son récent livre *On Being Here to Stay* (Asch 2014)[3], le point d'entrée le plus viable pour aborder ces conversations est par le respect des relations de traités – un sujet que je reprends dans les sections finales de l'article que je propose dans ce numéro.

Compte tenu de sa contribution pionnière dans la pensée et la pratique anthropologique canadienne – outre la philosophie politique, l'histoire intellectuelle et les études légales – nous sommes très chanceux de compter sur la participation de Michael Asch pour le commentaire conclusif de cette section thématique, où il étoffe sa pensée exposée dans sa présentation mémorable lors du prix Weaver-Tremblay. Ainsi, Asch nous renvoie à des courants engagés de l'histoire anthropologique, par trop souvent oubliés, où il était question de prendre une position professionnelle active en revendiquant des relations politiques justes avec les Peuples Autochtones. En cela, Asch nous rappelle avec force que tout anthropologue prend une position politique qui s'inscrit dans des courants historiques de pensée et de pratique anthropologique. Par exemple, il nuance minutieusement les orientations politiques du particularisme historique de Boas et du structuro-fonctionnalisme de Radcliffe-Brown. Tous deux, argumente-t-il, s'attaquent au problème des tendances intellectuelles coloniales de la théorie de l'évolutionnisme culturel et de l'universalisation de la pensée évolutionniste. De plus, Asch nous explique comment « le colonialisme était (et est toujours) au service de la théorie de l'évolutionnisme culturel du 19e siècle », apportant une correction bien nécessaire à l'accusation injuste qui généralise à l'ensemble de l'anthropologie l'idée d'être « au service » du colonialisme. Ici Asch soutient qu'il y a eu, et qu'il continue à y avoir, des espaces *décoloniaux* historiquement conditionnés pour que les anthropologues « se tiennent debout ».

Les articles ici rassemblés, ainsi que la réplique de Asch, exposent clairement comment nous nous situons, comment nous contribuons et comment nous redirigeons les courants de ces histoires disciplinaires en relation aux défis coloniaux. Ces écrits sont un point de départ

pour explorer des manières encore plus décisives d'avancer dans la praxis de recherche anticoloniale et décoloniale.

Consentement Entre Peuples et Éthos Croissant de Recherche Collaborative

Une autre raison probante qui a permis à ce groupe de chercheurs intergénérationnels de se réunir est l'association de certains d'entre eux au projet *Les Questions de Propriété Intellectuelle dans le Patrimoine Culturel* (IPinCH), financé par l'Initiative de Recherche Multi-Collaborative du CRSH[4]. Les mots clés à retenir ici sont « recherche collaborative ». Le projet a comme fondement une série d'études de cas portant sur des collaborations communautaires rassemblant des Peuples Autochtones de l'Amérique du Nord et d'ailleurs et un large éventail de chercheurs engagés provenant de l'Anthropologie, de l'Archéologie, de l'Éthique, de l'Ethnobotanique, des Études Autochtones, du Droit et des Études Muséales. Cette initiative vise à mobiliser des échanges respectueux de recherche entre les communautés autochtones, leurs détenteurs de connaissances et les nombreux universitaires, pour tenter de comprendre les limites et les possibilités des relations de propriété (et de pratiques alternatives) en tant que moyen de protection ou d'échange des savoirs autochtones. Certains d'entre nous sont pleinement engagés au sein du collectif IPinCH, d'où le partage de préoccupations similaires autour des questions de consentement, de traité et de collaboration. Bien que les articles ici présentés n'abordent pas des cas précis du collectif comme tel, l'appui, les débats, et les alliances qu'a permis cette collaboration ont joué un rôle crucial dans l'échange, la compréhension et l'engagement au sujet des questions de pratiques décoloniales que nous proposons dans ce numéro.

Plusieurs problèmes que nous discutons dans ces articles ont été soulevés dans un atelier du IPinCH tenu à Vancouver à l'automne 2011, qui traitait de la pratique de « Consentement entre Peuples »[5]. En effet, nous considérons que les conditions de « l'appropriation des connaissances » entre chercheurs et publics autochtones et non-autochtones requièrent l'examen des questions de consentement dans les relations de savoir : je réitère que le collectif IPinCH peut habilement contribuer à ce mandat par la recherche collaborative qu'il implique. Or, soulignons que le fait de déplacer la discussion du consentement entre individus au consentement entre peuples pose de nouveaux défis.

Dans l'atelier de Vancouver ci-dessus mentionné, le Chef Secwepemc Arthur Manuel a déclaré que les Peuples Autochtones de la Colombie-Britannique, n'ayant jamais cédé leur titre ni leur état souverain, affirmaient ainsi la persistance et l'intégrité de leur autorité territoriale, de leur autonomie et de leurs lois; mais continuaient toutefois de rechercher le respect et la réceptivité des colonisateurs canadiens dans l'obtention du consentement des Peuples Autochtones, autrement insaisissable. Michael Asch démontre qu'un tel rapport politique autour des relations de consentement entre peuples, tel qu'énoncé par Arthur Manuel, a en fait des antécédents dans l'histoire politique entre colonisateurs et Autochtones. Ceci s'observe particulièrement dans la pensée originale de pionniers qui ont conclu des traités de partage des terres au 19e siècle. Asch réfère notamment au troisième Gouverneur général du Canada, Lord Dufferin, qui a souligné le besoin pour les gouvernements coloniaux d'obtenir le consentement des Peuples Autochtones par l'intermédiaire de traités, afin de permettre la création de colonies sur les terres autochtones. Ainsi, Dufferin a déclaré aux législateurs : « avant de toucher à un acre de terre, nous devons passer un accord avec les Chefs qui représentent les bandes... mais sans cela nous ne pouvons pas nous considérer en droit de traiter un seul acre de terre » (Dufferin cité dans Asch 2014:8). Dufferin a donc cherché à promouvoir une relation d'entente mutuelle, de respect et de consentement entre les colonisateurs et les Peuples Autochtones et entre leurs systèmes d'autorité respectifs.

Dans sa présentation pour l'atelier du IPinCH à Vancouver, Emma Feltes a exposé une étude de cas précise qui fournit un modèle intéressant pour développer des relations basées sur les traités ; soit le Mémorial de Laurier de 1910, un document signé par les Chefs de l'intérieur de la Colombie-Britannique et présenté au premier ministre, Sir Wilfrid Laurier. Dans ce numéro thématique, Feltes défend comment le Mémorial de Laurier présente « un modèle différent de relations basé sur les lois autochtones, la réciprocité et la juridiction partagée. Il accueille avec grâce les nouveaux arrivants et propose d'habiter ensemble sur leur territoire tout en en partageant la responsabilité, dans l'attente qu'ils respectent les titres autochtones et leur autorité légale » et en vue que les deux peuples puissent « s'entreaider à être forts et bons ». Un tel modèle de traité qui vise à bien vivre ensemble est, sans conteste, exemplaire et dépasse de loin les objectifs – certes utiles – de la collaboration respectueuse dans les relations de recherche.

Néanmoins, dans ce même atelier du IPinCH à Vancouver, des préoccupations ont surgi lorsqu'un appel a été fait pour mettre sur pied le *Consentement Libre, Préalable et Éclairé des Peuples Autochtones* (FPIC) – tel qu'avancé par la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones – comme un protocole préalable à la poursuite de la rencontre. De manière

fort inattendue, cet appel a posé problème à de nombreux participants de l'atelier. Bien que la plupart d'entre eux œuvraient depuis longtemps à construire des relations profondément respectueuses au travers de recherches collaboratives et des partenariats, plusieurs participants, à la fois Autochtones et non-Autochtones, ont été choqués par la demande de répondre pleinement à l'autorité et au consentement de l'ensemble de la communauté politique autochtone. Ce fut sans conteste, pour reprendre les termes d'Anna Tsing (2005), un moment de « friction » dans le collectif IPinCH.

À mon avis, cette friction est sous-tendue par le problème même de la « colonialité », un concept que j'élabore davantage dans l'article que je présente dans ce dossier. Ainsi, j'explique que la colonialité agit par le truchement de mises en opposition qui sont difficiles à réconcilier, et qu'elle fonctionne comme un appareil, ou un milieu, qui ont le potentiel d'imposer, d'organiser et de diviser la pensée, conditionnant et souvent empêchant la possibilité de travailler ensemble en tant que personnes. Nous appartenons à un milieu politique complexe qui renferme des perspectives en conflit et qui alloue des sens différents à l'autorité et au consentement – ainsi la politique coloniale de « reconnaissance » mentionnée par Coulthard (2014). Cet assemblage menace d'empoisonner les bonnes relations et de nous faire dévier de notre objectif principal de s'engager pleinement en tant que Peuples, régimes et personnes. Faire en sorte que ces pratiques complexes s'agencent de manière fertile dans un contexte de colonialité requiert, conséquemment, la persévérance : il s'agit d'un engagement lent, sensible et de longue durée, c'est-à-dire intergénérationnel. C'est ce type d'engagement qui nous préoccupe dans les articles de ce dossier thématique (voir Nicholas 2014).

Malgré la friction ci-dessus mentionnée, ce fut le ralliement à l'éthos collaboratif du projet IPinCH qui permit de mettre en évidence ce défi important. Soulignons que la proposition du IPinCH d'établir un projet solidement ancré sur des relations de recherches collaboratives provient d'un changement historique dans le milieu de la recherche canadien. Depuis le début des années 2000, si ce n'est plus, nous constatons un mouvement toujours croissant dans l'engagement éthique pour former des partenariats de recherche et des collaborations entre chercheurs universitaires et communautés autochtones. Cette orientation s'avère, bien entendu, fort utile pour rectifier les relations de pouvoir dans la manière dont le savoir concernant les Peuples Autochtones est mobilisé et produit. Chaque article de cette section thématique s'inscrit dans cette littérature croissante sur les modèles de recherche collaborative et de recherche participative communautaire (CBPR), modèles qui découlent à leur tour de la transformation formelle du régime de l'éthique de recherché (voir Castleden et coll. 2012).

Bien que nous observions des modifications significatives au sujet de l'importance de la recherche collaborative et de « l'engagement communautaire », notamment dans l'*Énoncé de Politique des Trois Conseils de l'Éthique de la Recherche avec des Êtres Humains du Canada* (EPTC) (IRSC, CRSNG et CRSH 2010), nous notons cependant une grave lacune sur la question du consentement des Peuples. Ceci est particulièrement évident dans le chapitre 9 de l'EPTC, « La Recherche avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada ».[6] En effet, au lieu de se pencher sur les relations de consentement et les traités entre Peuples, l'EPTC se restreint à une discussion de grands principes sur l'idée de bâtir « des relations réciproques de confiance » qui s'actualiseraient par l'entremise de partenariats collaboratifs de recherche. Malgré la longue histoire des revendications persistantes des Peuples Autochtones du Canada pour faire respecter les relations de traités – allant de *La Société Injuste* de Harold Cardinal à la Commission royale des peuples autochtones et à *Idle no More* – l'EPTC se montre pratiquement silencieux au sujet des obligations de consentement ou d'accord entre Peuples. L'EPTC omet de reconnaître que la supervision des relations de recherches éthiques doit être juridiquement englobée par l'État canadien, *seulement* s'il y a reconnaissance de la part des communautés des Premières Nations ou de leurs protocoles éthiques existants.

Le profond changement structurel qui promeut un éthos collaboratif au Canada a aussi été mis de l'avant par le régime des *Fonds de Recherche des Trois Conseils du Gouvernement fédéral* qui, désormais, favorise et soutient de manière prioritaire, dans ses règlements et son programme, les partenariats, les initiatives multi-collaboratives, les alliances entre universités et communautés, et ainsi de suite.

Parallèlement à ceci, et discuté par Josh Smith dans ce numéro, nous observons un intérêt émergent à l'intérieur de la discipline anthropologique pour l'ethnographie collaborative, tant au Canada qu'aux États-Unis.[7] L'ethnographie collaborative est présentée comme un nouveau modèle de praxis de recherche éthiquement rigoureux permettant de limiter les ravages de la production anthropologique qui se fait « au-dessus » des mondes et des vies autochtones, en accordant des droits d'auteurs conjoints, reconnaissant ainsi le dialogue commun et la coproduction du savoir tant par l'anthropologue que par le « sujet d'autrefois ». Le dialogue devient alors

générateur de savoir et une cause commune d'espoir. Tel que l'observe Deborah Bird Rose (2005:100) : « Dans nos sociétés postcoloniales et/ou en voie de décolonisation, le dialogue est une source d'action créative. La recherche collaborative et dialogique est une quête de terrain commun, de partage de savoir et d'action morale ». Une question conséquente et plus complexe, qui est d'ailleurs abordée par Josh Smith dans sa réflexion détaillée sur l'anthropologie engagée de Sol Tax, semble alors devoir être posée : comment transformer ce dialogue en « une politique intransigeante centrée sur des valeurs d'autodétermination et d'obligations mutuelles »?

Vers une Collaboration Décoloniale de Consentement : Modes de Relations de Traités

Chacune des contributions de cette section thématique cherche à promouvoir et à affirmer une éthique décoloniale ainsi que des obligations mutuelles et réciproques entre peuples.

À ce sujet, et à partir de son implication personnelle et politique quant au Mémorial de Laurier de 1910, Emma Feltes explique que la réciprocité et le partage des relations sont historiquement saillants, mais demeurent des modalités continues et intéressantes pour entreprendre des recherches avec nos partenaires. Prenant ces idées au sérieux, elle se demande « qui, exactement, est responsable de remédier à la relation injuste entre Peuples Autochtone et colonisateurs canadiens ». Nous poussant tous à l'action, et mobilisant le principe de réciprocité, elle poursuit : « reléguer le grand projet de l'anticolonialisme aux seuls Peuples Autochtones nie la juridiction et la responsabilité partagée – principes mis en évidence dans le Mémorial de Laurier ». L'auteure nous invite ainsi à considérer le modèle de partage et de réciprocité du Mémorial de Laurier comme une référence pour les rapports entre Peuples dans les relations de traités.

Dans ma propre contribution, je prends position (me basant, en partie, sur la pensée décoloniale d'universitaires latino-américains), fournissant une description des conditions mêmes de la colonialité dans laquelle nous évoluons et les obstacles épistémiques et politiques que nous affrontons au quotidien dans les relations de recherche. Ainsi, je dresse les rouages de la colonialité en lien à mes expériences anthropologiques – portant une attention spéciale à un Inventaire Environnemental planifié avec le Nunavut – pour démontrer la facilité avec laquelle nous pouvons nous laisser piéger par ces rouages. Comme antidote, j'avance la proposition des « relations de respect », dans les traités comme dans la vie de tous les jours, soit un moyen de promulguer « des mesures sociales et politiques où les promesses faites aux autres sont gardées et les obligations remplies à chaque registre d'action, non seulement en tant que personnes différentes aux cultures distinctes, mais aussi en tant que collectifs d'acteurs constituant deux entités politiques ». Je présente aussi trois modalités pour pratiquer cette éthique décoloniale en relation à ce que j'appelle « le tournant de traité » : premièrement, il s'agit d'identifier le milieu de colonialité ; deuxièmement, de fusionner l'interpolitique et l'interculturel (ou l'interpersonnel) ; et enfin, d'agir avec conviction pour insister sur la nécessité de relations plus justes.

À partir de sa position politique Mi'kmaq, Sherry Pictou apporte un doute crucial, soulignant la difficulté qu'éprouvent les agents de l'État hégémonique capitaliste à s'ouvrir pleinement aux relations interpolitiques entre peuples. Sa réflexion se base sur sa longue histoire d'engagement local et international pour la promotion des moyens de subsistance durable de pêche des Mi'kmaq, et sur son refus de capituler devant la juridiction des États, qui est « basée sur la privatisation et la corporatisation ». Sa prudence, familière à de nombreux Peuples Autochtones, est une qualité dont les anthropologues-colonisateurs devraient tenir en compte, surtout étant donné l'histoire de promesses non tenues qui ont perduré et se sont intensifiées dès la fin du 19e siècle lorsque la Loi sur les Indiens devint centrale à l'ordre institutionnel du Canada, dictant ses rapports officiels avec les Peuples Autochtones.

L'espoir de Sherry – tout comme celui des anthropologues-colonisateurs qui participent à ce numéro – provient d'une expérience de terrain approfondie, soit, dans son cas, de relations réciproques de respect et d'obligations mutuelles entre Mi'kmaq et agents coloniaux qu'elle a côtoyés et avec qui elle a travaillé. Dans sa contribution, Sherry examine le pouvoir de ce que James Tully a nommé les « relations de traité avec un 't' minuscule », c'est-à-dire les engagements interculturels et interpersonnels qui « ouvrent des possibilités pour transformer l'économie politique et l'économie des savoirs à l'origine des traités de négociations officiels actuels ». Sherry soutient que ce type d'engagement partagé peut nous permettre de « régénérer et d'établir des relations de traités mutuels ».

Enfin, Josh Smith nous rappelle que « la recherche collaborative doit être envisagée dans le cadre colonialiste du paradigme de la 'reconnaissance' », à savoir un paradigme récalcitrant propre à la colonialité qui maintient l'État colonial en tant qu'autorité suprême face aux sociétés et aux vies autochtones. Mais Smith pro-

pose une voie alternative à la simple collaboration pour poursuivre le projet de l'anthropologie appliquée, initialement avancé par Sol Tax. Basant une grande partie de sa réflexion sur les notes personnelles de Tax et sur sa prise de position entre les communautés autochtones et coloniales, Smith explore « les aspects relationnels de l'anthropologie appliquée qui demeurent inaperçus, non-documentés et dans certains cas, ignorés de l'histoire de la discipline ». Pour Smith, les approches politiquement relationnelles constituent l'« Esprit et l'Intention véritable » de la praxis de l'anthropologie appliquée de Tax. De telles mesures décoloniales, défend-il, permettent de raconter à neuf notre histoire, ensemble, de façon plus solide. Les répercutions de cette histoire se feraient ensuite sentir sur chacun d'entre nous, colonisateurs et autochtones – ainsi qu'anthropologues – de manière relationnelle, autodéterminée et intime : « apprendre nos traditions par une pratique narrative et des histoires partagées au-delà du contrôle et de la logique de l'État nous aidera à mieux nous connaître ».

Ainsi, l'ensemble des articles vise à comprendre de manière nuancée ce qu'entreprendre des recherches sous la forme de praxis de traité peut vouloir dire, en tenant compte de la collaboration et du consentement entre peuples.

* * * * *

Comme point final à cette présentation, nous pouvons affirmer que les trois modes de pratique – le consentement, la collaboration et le traité – s'amalgament de manière riche et productive, notamment parce qu'ils reconnaissent tous le problème que pose encore le fardeau colonial, et aussi, car leurs prémisses deviennent de plus en plus explicites dans les programmes de recherches actuels.

En ce moment de profonde réflexion sur l'héritage colonial entre colonisateurs et Autochtones, une réflexion promue dans les « appels à l'action » du rapport final de la *Commission de Vérité et Réconciliation du Canada* (CVR 2015), nous ferions bien de prendre ces modes de pratiques intercroisées au sérieux. Les multiples pratiques interconnectées de consentement, de collaboration et de traité sont connues et approuvées au sein de nombreux cercles de l'anthropologie canadienne et sont bien plus que « bonnes à penser ». Un « appel à l'action » que sous-tendent les articles de ce numéro thématique nous incite à nous engager dans ces pratiques pour les relations libératrices qu'elles promettent, puisqu'elles visent à régénérer des relations de recherche actives qui répondent au défi de la dépossession territoriale et des contraintes étatiques, tout en construisant des relations politiques justes entre Autochtones et colonisateurs, *tout court*.

Une question qui me taraude à la lecture de ces articles – et par le puissant rappel de Asch quant à la longue tradition de l'anthropologie à considérer le colonialisme – est la suivante : comment pourrions-nous générer un mode de collaboration, un mode de relation et un mode de recherche anthropologique basés sur l'accord, sur le consentement entre peuples, et surtout, *basés sur le traité* ? Le fait de chercher des réponses positives à ces questions recèle la promesse de transformer cette conversation vitale en relations vécues entre peuples, et ce, à l'instar de ce Michael Asch nous demande à tous, dans le respect et la dignité.

Notes

1 Nous tenons à exprimer notre gratitude aux évaluateurs anonymes des articles de cette série thématique pour leurs commentaires et suggestions éclairés. Nos plus sincères remerciements s'adressent aussi à l'équipe éditoriale d'*Anthropologica*, notamment à Naomi MacPherson, dont la patience et l'attention ont été sans limites. Je suis également très reconnaissant au CRSH pour le support fournit au projet *Les questions de Propriété Intellectuelle dans le Patrimoine Culturel : Théorie, Pratique, Politiques et Éthique* (IPinCH), et je tiens particulièrement à remercier le Directeur exceptionnel et infatigable du projet IPinCH, le Dr. George Nicholas, qui a fourni l'espace nécessaire pour poser plusieurs discussions de recherche complexes et épineuses traitées dans cette section thématique.

2 Le terme « colonisateur » est utilisé dans son sens général, c.-à-d. incluant tous ceux qui sont arrivés sur les terres des différents Peuples Autochtones dans ce qui est aujourd'hui connu comme le Canada ; et aussi dans son sens spécifique, c.-à-d. signalant une intention de « coloniser », soit d'arriver, de rester et de vivre dans des communautés déjà établies ou nouvellement créées. Je reconnais l'hétérogénéité historique et les situations si différentes des nouveaux arrivants, certains étant arrivés dans des conditions de contrainte (par exemple, les esclaves qui ont été emmenés de force avant le 20e siècle, ou encore, les réfugiés et demandeurs d'asile politique qui fuient des régimes oppressifs). Tel que souligné dans l'article de Noble, la présence de nouveaux venus dans les terres autochtones – c.-à-d. de « colonisateurs » – est rendue problématique par les procédures obstinées de la colonialité, et non pas nécessairement par l'intention de tous les colonisateurs en soi.

3 Son ouvrage (2014) offre les déclarations les plus poignantes et sophistiquées sur le potentiel et le pouvoir qu'impliquent les relations respectueuses de traité.

4 Pour un aperçu de la portée scientifique des approches engagées du IPinCH, voir Nicholas 2014. Pour de l'information sur les nombreuses études de cas communautaires et leurs approches méthodologiques, se référer au site web du IPinCH: http://www.sfu.ca/ipinch/, consulté pour la dernière fois le 11 juin 2015.

5 Voir http://www.sfu.ca/ipinch/ConsentWorkshop, consulté pour la dernière fois le 12 juin 2105.

6 Le terme « collaboration » apparaît 20 fois dans la version actuelle du EPTC, 12 de ces cas se trouvent au chapitre 9. Canadian Institutes of Health Research et coll. 2010.

7 Voir Lyons 2011; Lassiter 2008, 2005; Rappaport 2008; et, précédemment, Warry 1990; Stull et Schensul 1987.

Références

Asch, Michael
2001 Indigenous Self-Determination and Applied Anthropology in Canada: Finding a Place to Stand. Anthropologica 43(2):201–207. http://dx.doi.org/10.2307/25606035.
2014 On Being Here to Stay: Treaties and Aboriginal Rights in Canada. Toronto: University of Toronto Press.

Castleden, H., V.S. Morgan et C. Lamb
2012 "I spent the first year drinking tea": Exploring Canadian University Researchers' Perspectives on Community-based Participatory Research Involving Indigenous Peoples. The Canadian Geographer. 56(2):160–179. http://dx.doi.org/10.1111/j.1541-0064.2012.00432.x.

Commission de Vérité et Réconciliation du Canada (CVR)
2015 Honouring the Truth, Reconciling for the Future: Summary of the Final Report of the Truth and Reconciliation Commission of Canada. Winnipeg: The Truth and Reconciliation Commission of Canada. http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Exec_Summary_2015_05_31_web_o.pdf, consulté le 11 juin 2015.

Coulthard, G.
2014 Red skin, White masks. Rejecting the Colonial Politics of Recognition. Minneapolis: University of Minnesota Press.

Instituts de Recherche en Santé du Canada (IRSC), Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et en Génie du Canada (CRSNG), Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada (CRSH)
2010 L'Énoncé de Politique des Trois Conseils: Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC), Décembre 2010. Ottawa.

Lassiter, Luke Eric
2005 Collaborative Ethnography and Public Anthropology. Current Anthropology 46(1):83–106. http://dx.doi.org/10.1086/425658.
2008 Moving Past Public Anthropology and Doing Collaborative Research. NAPA Bulletin 29(1):70–86. http://dx.doi.org/10.1111/j.1556-4797.2008.00006.x.

Lyons, N.
2011 Creating space for negotiating the nature and outcomes of collaborative research projects with Aboriginal communities. Pp. 83–105. Études/Inuit/Studies.

Nicholas, G.P.
2014 Reconciling Inequalities in Archaeological Practice and Heritage Research. *In* Transforming Archaeology: Activist Practices and Prospects. S. Atalay, L.R. Clauss, R.H. McGuire et J.R. Welch, dirs. Pp. 133–155. Chicago: Left Coast Press.

Rappaport, Joanne
2008 Beyond participant observation: Collaborative ethnography as theoretical innovation. Collaborative Anthropologies 1(1):1–31. http://dx.doi.org/10.1353/cla.0.0014.

Rose, Deborah
2005 Comment (on Lassiter's Collaborative Ethnography and Public Anthropology). Current Anthropology 46(1):100.

Scott, C., dir.
2011 Aboriginal Autonomy and Development in Northern Quebec and Labrador. Vancouver: UBC Press.

Stull, D.D. et J.J. Schensul.
1987 Collaborative Research and Social Change: Applied Anthropology in Action. Hartford, CT: The Institute for Community Research, Inc.

Tsing, A.L.
2005 Friction: An Ethnography of Global Connection. Princeton, NJ: Princeton University Press.

Warry, W.
1990 Doing Unto Others: Applied Anthropology, Collaborative Research and Native Self-Determination. Culture (Québec) 10(1):61–73.